

Zimmerbach, le 31 octobre 2020



*Chères Zimmerbachaises,
Chers Zimmerbechois,*

Devant la gravité de la seconde vague de l'épidémie de covid-19, le président de la République a instauré un nouveau confinement. Il s'appliquera au moins jusqu'au 1^{er} décembre 2020. Dans cette période difficile et de forte circulation du virus, j'espère tout d'abord que chacune et chacun d'entre vous se porte bien. Aussi, dans la mesure où les règles en vigueur diffèrent de celles du premier confinement, je souhaitais par cette lettre vous apporter plusieurs informations concernant la vie du village.

1° La continuité des services publics communaux sera assurée pendant toute la durée du confinement :

-La mairie restera ouverte au public du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00. Depuis le mois de mai, un protocole sanitaire permettant votre accueil en toute sécurité a été prévu (port du masque, borne de gel hydroalcoolique, sens de circulation, guichet avec plexiglass). Vous pouvez également nous adresser vos questions par téléphone au 03 89 71 10 14, par courriel à l'adresse mairie@zimmerbach.fr ou par message sur notre page Facebook « Commune de Zimmerbach » <https://www.facebook.com/Communed Zimmerbach>.

-L'école et le périscolaire continueront d'accueillir vos enfants dès le lundi 2 novembre à 8h00 dans le respect des protocoles prévus par l'Education nationale. Le bus scolaire circulera également aux horaires habituels. Le Gouvernement a imposé le port du masque à compter de 6 ans. S'il revient à chaque famille de s'assurer que chaque écolier dispose d'un masque, nous avons prévu un stock de secours à l'école et au périscolaire.

-Le site des déchets verts du Rinckental restera ouvert les samedis de 14h00 à 17h00.

-Le Gouvernement ayant interdit les rassemblements publics, les activités sportives et associatives sont annulées. La salle du Hohnack n'est donc plus accessible aux autres activités que celles organisées dans le cadre communal, scolaire ou périscolaire.

2° Nous instaurerons dès le lundi 2 novembre un système communal de solidarité et d'entraide. Si vous êtes une personne à risque, isolée et connaissant des soucis de mobilité, vous pouvez nous contacter afin que vos élus vous apportent un soutien (écoute, réalisation de courses de première nécessité, aide au déplacement, etc.). Le conseil municipal a d'ores et déjà contacté plusieurs personnes à risque, mais si vous identifiez une personne de votre voisinage dans le besoin, n'hésitez pas à me contacter au 06.85.66.10.21.

3° Le marché de producteurs locaux est maintenu. Il se tient tous les jeudis de semaine paire de 17h30 à 19h30 place du 5 février 1945. Son maintien permet de garantir d'une part une offre alimentaire de proximité et de qualité et d'autre part le respect des gestes « barrière ». Il rassemble en effet moins de personnes qu'une grande surface et il est de plus organisé dans un lieu ouvert moins propice à la diffusion du virus que les lieux clos.

4° Lors de vos promenades, activités sportives individuelles ou déplacements avec votre animal de compagnie d'une durée maximale d'une heure et dans un rayon d'un kilomètre autour de votre domicile, vous pourrez fréquenter les lieux publics communaux : aire de jeux, cimetière, vignoble, forêt, etc. Nous attirons votre attention sur la nécessité de prévenir les brassages entre enfants de familles différentes sur les installations de l'aire de jeux (toboggans, balançoires, etc.), sans quoi nous serions obligés d'en restreindre l'accès.

5° Le Gouvernement a interdit la tenue des cérémonies religieuses, à l'exception des cérémonies funéraires, dans la limite de 30 personnes. Afin de permettre les célébrations de la Toussaint, ces interdictions entreront en vigueur à compter du mardi 3 novembre 2020.

6° La commune vous tiendra informés de toute évolution et de toute information utile sur :

-son site internet : <http://www.zimmerbach.fr/> ;

-sa page Facebook : <https://www.facebook.com/Communed Zimmerbach> ;

-l'application mobile « Panneau Pocket » (une fois l'application installée, il vous faut taper « Zimmerbach » ou « 68230 » dans la barre de recherche puis appuyer sur le cœur à côté du nom de la commune).

Nous vous recommandons d'installer Panneau Pocket et de suivre notre page Facebook. Pour toute difficulté dans la consultation du site internet, de la page Facebook ou dans l'installation de Panneau Pocket, n'hésitez pas à contacter M. Benjamin Huin, mon premier adjoint, au 06.64.23.77.48

Enfin, alors que sévit malheureusement à nouveau la menace terroriste sur le territoire national, je tiens à rappeler à quel point nous devons chérir les principes fondamentaux de la République que sont la tolérance, la liberté d'expression ou encore la laïcité.

En vous remerciant de votre vigilance et votre solidarité.

Pour le conseil municipal, votre maire

Jacques MUEER

Huin